

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS

---

---

**AVIS PUBLIC – ADOPTION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-170-1  
PORTANT SUR LA CIRCULATION  
(RMH-339)**

---

---

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté le *Règlement numéro 2010-170-1 portant sur la circulation (RMH-399)*.

Le *Règlement numéro 2010-170-1 portant sur la circulation (RMH-399)* est disponible au bureau de la municipalité situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 20 janvier 2021.

---

**Ginette Prud'Homme**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Ginette Prud'Homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie par la présente avoir publié, en date du 20 janvier 2021, l'avis public d'entrée en vigueur du *Règlement numéro 2010-170-1* affichant une copie à chacun des endroits suivants : Hôtel de ville et la bibliothèque St-Étienne.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 janvier 2021.

---

Ginette Prud'Homme  
Directrice générale et secrétaire-trésorière